COMMISSAIRES DE JUSTICE

Principes de prisée et estimation des biens meubles

La prisée engage la responsabilité du commissaire de justice et conditionne le résultat de la vente. Ces deux jours traitent des méthodes d'estimation, des grandes familles de biens et de la justification des valeurs retenues.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
14 h · 2 jours	**Présentiel ou distanciel**	**Sur devis**	**Inscription après entretien de cadrage ; dates fixées d'un commun accord.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Commissaires de justice, associés, clercs habilités et collaborateurs d'offices.

PRÉREQUIS
Exercer au sein d'un office de commissaire de justice.

EFFECTIF
Individuel ou 2 à 10

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Situer le cadre et la portée de la prisée.
- Appliquer les méthodes d'estimation des biens meubles.
- Estimer les principales familles de biens rencontrées.
- Justifier et documenter les valeurs retenues.
- Traiter les contestations d'estimation.

03 Programme détaillé

M1 Cadre et responsabilité · 2 h 00

- Ce qu'engage une estimation.
- Cadre de la prisée et contextes d'intervention.
- Portée de l'estimation et responsabilité du priseur.
- Recours à un sachant et limites de la compétence.
- Atelier — Identifier les situations nécessitant le recours à un spécialiste.

M2 Méthodes d'estimation · 2 h 30

- Sur quoi repose une valeur.
- Valeur vénale, valeur de remplacement et valeur de liquidation.
- Méthode par comparaison et sources de références.
- Décotes : état, obsolescence, contexte de vente.
- Atelier — Estimer une série de biens par comparaison et justifier.

M3 Mobilier et équipement courant · 2 h 30
- Le quotidien des inventaires.
- Mobilier domestique, électroménager et matériel informatique.
- Véhicules et engins : identification et cotation.
- Effets d'état, de marché et de saisonnalité.
- Atelier — Estimer le contenu d'un logement inventorié.

M4 Documenter la prisée · 2 h 30
- Justifier chaque valeur.
- Descriptif, photographies et éléments d'identification.
- Sources de comparaison conservées.
- Présentation des valeurs dans le procès-verbal.
- Atelier — Documenter la prisée d'un lot de biens hétérogènes.

M5 Contestations · 2 h 00
- Quand l'estimation est attaquée.
- Motifs de contestation les plus fréquents.
- Réponse et éléments justificatifs à produire.
- Expertise contradictoire et révision des valeurs.
- Atelier — Répondre à une contestation d'estimation.

M6 Prisée et vente · 2 h 30
- L'estimation prépare la vente.
- Cohérence entre estimation, mise à prix et réserve.
- Allotissement et regroupement des biens.
- Retour d'expérience des ventes et ajustement des méthodes.
- Atelier — Construire l'allotissement et les mises à prix d'une vente.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou distanciel

LIEU / FORMAT
Formation individuelle ou groupe de 2 à 10 participants, en intra-cabinet ou en inter-cabinets.

MÉTHODES MOBILISÉES
• Pédagogie active : apports courts, ateliers et mises en situation.
• Travail sur des dossiers et situations réels anonymisés.
• Fiches-outils, modèles et plan d'action.
• Animation par un formateur expert du domaine.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• Analyse du besoin et recueil des attentes.
• Évaluation continue au fil des ateliers.
• Évaluation des acquis en fin de formation.
• Émargement, satisfaction et attestation individuelle.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation individuelle de fin de formation. La prise en compte au titre de l'obligation de formation continue suppose la reconnaissance du dispensateur et l'habilitation de l'action par la CNCJ, vérifiées avant le démarrage.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription après entretien de cadrage ; dates fixées d'un commun accord.

DÉLAI D'ACCÈS
Inscription après entretien de cadrage ; dates fixées d'un commun accord.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Tarif	Individuel ou 2 à 10	**Sur devis**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Besoins spécifiques étudiés en amont avec notre référent handicap.

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 26/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr